



garde alternée pour enfants

Par **soazig**, le **17/10/2010 à 18:04**

je suis séparé depuis le mois de juillet 2009.

Non, marié nous étions un ménage classique.

Nous avons eu deux petits garçons un de 2ans(le 14.11.2008)

Et un de 5ans (le 08.02.2005).

J'ai déjà eu un jugement, avec une garde classique madame l'a eu à titre principal

Car j'ai eu un passé assez décadent(alcoolémie), donc c'était un échec pour moi et mes fils!

Depuis le mois de septembre 2009, je suis rentré dans un hôpital pour un sevrage complet avec succès encore à ce jour.

Bien sûr suivi par un neurologue reconnu docteur BALBOT de Warquignies

De plus j'ai recommencé une vie conjugale, avec une conjointe merveilleuse qui m'a mis au monde une petite fille.

Donc c'est pour vous dire, que je suis redevenu civilisé et avec toutes mes fonctions de père aimant

je voudrais avoir mes enfants en alternance pour que leur éducation soit favorable pour leur avenir et l'amour de ces parents!

Par **Christophe MORHAN**, le **17/10/2010 à 19:26**

votre demande nécessite la saisine du JAF selon la forme prévue aux articles 1137 à 1141 du CPC, soit par voie de requête soit par voie d'assignation en la forme des référés.

l'avocat n'est pas obligatoire mais il est conseillé.